Image not found or type unknown

Menace devant l'école de mes enfants

Par **AuroreB**, le **01/06/2021** à **08:25**

Bonjour,

Hier, j'ai eu une altercation avec une maman devant l'école, on s'est emportés, elle m'a insulté. A midi, quand je suis revenue chercher mes enfants, elle a recommencé sauf que, là, elle m'a fait des menaces et a menacé mes 2 enfants. Un policier municipal était présent mais me dit de ne pas porter plainte car c'est une famille à problèmes dans mon village et il m'a dit d'attendre que je me fasse taper pour faire quelque chose. Je suis perdu et j'ai peur pour mes enfants.

En vous remerciant.

Par **Tisuisse**, le **01/06/2021** à **09:12**

Bonjour,

Dans un premier temps, vous adressez une LR/AR au maire (le policier municipal dépend directement du maire) pour décrire ce qui s'est passé, détailler les menaces qui vous ont été adressées, menaces contre vous ET contre vos enfants.

En cas de dépôt de plainte, je vous conseille d'adresser ce dépôt, par LR/AR, directement au Procureur de la République près du Tribunal de .... sans passer par le commissariat de police ou par la brigade de gendarmerie, lesquels vont vous déconseiller cette plainte et n'enregistreront qu'une main courante. En cas de nécessité, prenez conseil auprès d'un avocat.

Ce n'est pas parce qu'une famille est "à problème" que les autres familles doivent subir leur dictat.

Par **AuroreB**, le **01/06/2021** à **09:44**

Merci sa c'est sur que on ne doit pas subir pour l'instant nous n'avons pas encore de maire je vais faire ma main courante et si sa se dégradé je ferais une lettre directement au procureur de la république merci pour votre reponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés